

[Accueil](#) >

Thomas Groslier

DROITS GÉRÉS

L'ADAGP gère les droits sur les oeuvres de Thomas Groslier pour les utilisations suivantes :

- 

Droit de reproduction (livres, affiches, cartes postales, dépliants, presse, films...)

- 


Droit de représentation (exposition, télévision, cinéma, internet...)

- 

Droit de suite (vente en galerie, vente aux enchères...)

- 

Droit de reproduction et de diffusion au public par câble ou satellite

- 

Rémunération pour copie privée

- 

Rémunération pour la reprographie

- 

Rémunération due au titre du prêt en bibliothèque

MENTIONS OBLIGATOIRES

Toute reproduction ou représentation d'une oeuvre de Thomas Groslier doit être accompagnée des mentions suivantes :

- © Adagp, Paris, 2017

Les informations mentionnées ci-dessus sont fournies à titre indicatif, sous réserve notamment de

mise à jour ou d'éventuelles consignes particulières. Les services de l'Adagp sont à votre disposition pour répondre à vos questions.
